



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4293e séance du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège, à New York,
le mercredi 14 mars 2001, à 18 h 45**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un compte rendu sténographique :

« À sa 4293e séance, tenue à huis clos le 14 mars 2001, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine".

Le Président a appelé l'attention sur une lettre datée du 14 mars 2001 par laquelle l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/222) demandait à être invité à participer à la séance conformément à la pratique antérieure du Conseil. Conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique antérieure à cet égard, le Président a, avec l'assentiment du Conseil, invité l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat.

Les membres du Conseil et l'Observateur permanent de la Palestine ont eu une discussion constructive. »